

## Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021 Au réfectoire du complexe des Chavannes 2 à Cossonay

### 1. Propos de bienvenue

---

Madame Anick Mariller, Présidente du Conseil intercommunal, souhaite la bienvenue aux délégués de l'ASICOVV.

Elle déclare la séance ouverte à 19h00.

En premier lieu, Madame Anick Mariller remercie le CODIR ainsi que toutes les personnes travaillant pour cette association pour tout ce qui a été effectué jusqu'à ce jour.

Elle évoque le complexe scolaire des Chavannes 2 fraîchement et festivement inauguré le jeudi 7 octobre et remercie toutes les personnes qui ont œuvré à cette construction avec ténacité et énergie.

Elle excuse Madame Marie-Christine Fasel, directrice de l'établissement scolaire Cossonay-Veyron-Venoge ainsi que la commune de Dizy retenue par le Conseil général.

Madame Anick Mariller reprend l'ordre du jour prévu pour cette séance. Il est accepté à l'unanimité tel que présenté.

### 2. Appel

---

Madame Sabine Burnier, Secrétaire du Conseil intercommunal, effectue l'appel des délégués. Le quorum est atteint.

### 3. Adoption procès-verbal

---

Aucune question ou remarque n'est soulevée. Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2021 est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

### 4. Assermentations éventuelles

---

Madame Anick Mariller procède à l'assermentation des personnes suivantes :

- Madame Yasmina Jankewitz de Chavannes-le-Veyron
- Madame Ludivine Péclard de Gollion
- Monsieur Bernard Ebener de Cossonay
- Monsieur Thierry Bernet de Senarclens
- Monsieur René Jomini de Cuarnens
- Monsieur Blaise Leuba de L'Isle

Elle donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes.

À l'annonce de leur nom, les délégués solennisent la promesse.

Ils sont félicités par l'applaudissement du Conseil intercommunal.

### 5. Communications du Bureau et courrier

---

Madame Anick Mariller informe que le Bureau n'a pas de communications, ni de courrier à transmettre.

## **6. Communications du Comité de Direction**

---

Madame Annelise Rime prend la parole et explique que depuis le 24 août, date de l'installation des nouvelles autorités, le CODIR a travaillé et siégé tous les 15 jours.

Le comité s'est organisé et a nommé Madame Catherine Guex, municipale à La Chaux, en qualité de vice-présidente.

### Répartition des dicastères

- Finances: Madame Annelise Rime et Monsieur Stéphane Laurent
- Bâtiments: Madame Annelise Rime et Messieurs Vincent Devantay et Frédéric Rossi
- Transports: Messieurs Frédéric Rossi et Stéphane Laurent
- Cantines: Mesdames Catherine Guex, Laurence Peytregnet et Florence Texier-Claessens
- FPLS: Mesdames Catherine Guex et Florence Texier-Claessens
- Service médical et dentiste: Mesdames Laurence Peytregnet et Florence Texier-Claessens

Le Conseil de l'établissement scolaire sera mis en place par Madame Florence Texier-Claessens.

Depuis la rentrée scolaire, le collège des Chavannes 2, dont l'ASICOVV est propriétaire, accueille ses premiers élèves

- Les élèves de notre établissement ont désormais accès aux cours de natation
- Le complexe des Chavannes a été inauguré le 7 octobre dernier. Pour les absents, possibilité de visiter le collège après la séance.

Pour terminer, elle remercie le bureau et les membres du Conseil intercommunal, ainsi que les membres du CODIR et la boursière

## **7. Préavis N° 02/2021, relatif au budget 2022**

---

Madame Corinne Siegriest, membre de la Commission de gestion et des finances, lit le rapport relatif au préavis N° 02/2021 concernant le budget 2022 de l'association.

Le coût par élève a augmenté à cause de la durée d'utilisation de la piscine : 12 mois au lieu de 6. Cette année, il y a en effet CHF 440.00 par élève comme participation aux frais de la piscine.

### **18 Transports**

Le budget a été augmenté pour éviter les mauvaises surprises. MBC ne nous a toujours pas transmis le budget 2021 et de ce fait ni celui de 2022. Nous espérons obtenir une rétrocession de leur part, car nous avons payé des acomptes en fonction des chiffres transmis par Microgis majoré de 10 %.

La participation par village est calculée pour la moitié en fonction du nombre d'habitants et pour l'autre moitié, en fonction du nombre d'élèves.

### **3 Bâtiments**

Une convention est en cours d'élaboration pour unifier les pratiques des communes et préciser ce qui est pris en charge dans les salaires et les frais de conciergerie.

Les frais de conciergerie ont été séparés des locations pour ce nouveau budget afin d'apporter une meilleure clarté.

### **358 Bâtiment des Chavannes 2**

Les frais du bâtiment ont été estimés en comparaison de ceux du PAM 1.

### **Locations diverses**

La location de la salle de rythmique est gratuite pour les sociétés locales de nos communes.

### **5 Enseignement**

510.315.6 : L'entretien du matériel sportif est à la charge des communes. L'ASICOVV rembourse les 2/3 aux communes. CHF 5'000.00 au lieu de 20'000.00 budgétisés car cela coûte moins cher que prévu.

### **59 Devoirs surveillés**

Les parents participent au financement à hauteur de CHF 5.00 par séance et en tout CHF 11'000.00. L'ASICOVV met CHF 28'150.00. Les devoirs surveillés fonctionnent à la carte et les parents ne paient que si l'enfant vient. Il serait bon d'envisager un système d'abonnement pour rendre les élèves plus réguliers et pour mieux couvrir les frais.

### **598 Cantines**

Dorénavant l'ASICOVV va contribuer aux frais de repas dans les cantines à hauteur de CHF 6.00 / repas au lieu de CHF 3.00 jusqu'à maintenant. Ces CHF 3.00 supplémentaires sont une participation pour diminuer le déficit des communes qui ont une cantine et ne sont pas destinés à diminuer les frais des parents. Les communes sont cependant libres de gérer cet argent comme elles le décident.

### **560 Service dentaire**

Il y a une baisse de charge car les élèves iront tous à Cossonay au cabinet dentaire et il n'y aura plus de caravane dentaire dans certains villages.

### **Question de Monsieur Blaise Leuba de L'Isle:**

Compte N° 102.318.5 Honoraires et frais d'expertises, Budget 2022 CHF 28'000.00, Budget 2021 CHF 30'000.00 et Budget 2020, CHF 15'777.45.

Les montants ont plus au moins doublé entre 2020 et 2022, est-ce en rapport avec le nouveau complexe?

### **Réponse de Madame Véronique Grandjean:**

En 2020, ce sont essentiellement des frais de la bourse, pas de factures donc moins d'heures.

Pour les budgets de 2021 et 2022, ce sont des estimations.

L'année 2020 a été une année complète avec peu d'activités, qui ne reflète pas la réalité.

L'année 2021 est une année plus au moins normale, les années 2022 et 2023 sont des années d'adaptation et dès 2024, les chiffres devraient être corrects.

A la lecture des conclusions, le Conseil intercommunal accepte ce préavis à l'unanimité.

## **8. Préavis N° 03/2021, Délégation de compétences et pouvoirs spéciaux des membres du Codir de l'ASICOVV pour la durée de la législature 2021-2026**

---

Madame Corinne Siegriest, membre de la Commission de gestion et des finances, lit le rapport relatif au préavis N° 03/2021.

Avec ce préavis, le CODIR demande les trois autorisations suivantes pour la législature 2021-2026 :

1. L'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires ou imprévisibles et exceptionnelles

La commission de gestion est favorable à accorder cette autorisation pour un montant de CHF 50'000.00 par cas, qui est le même que lors de la dernière législature. Il est à noter que le caractère exceptionnel et imprévisible est requis.

2. L'autorisation générale de plaider

La commission de gestion est favorable à accorder cette autorisation dans un souci d'efficacité, de rapidité d'action et de discrétion.

3. La prolongation des autorisations au 31 décembre 2026

La commission de gestion est favorable à accorder cette prolongation des autorisations, afin de ne pas bloquer les travaux de la législature suivante.

A la lecture des conclusions, le Conseil intercommunal accepte ce préavis à l'unanimité.

**Préavis N° 04/2021, Rémunération des membres du Codir de l'ASICOVV pour la durée de la législature 2021-2026**

---

Madame Corinne Siegriest, membre de la Commission de gestion et des finances, lit le rapport relatif au préavis N° 04/2021.

La commission n'a pas eu de questions particulières à poser, les vacations et indemnités du CODIR n'ayant pas subi de modifications.

A la lecture des conclusions, le Conseil intercommunal accepte ce préavis à l'unanimité.

**10. Préavis N° 05/2021, Fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal de l'ASICOVV, du bureau et des commissions**

---

Madame Corinne Siegriest, membre de la Commission de gestion et des finances, lit le rapport relatif au préavis N° 05/2021.

Les membres des commissions étaient payés lors de la dernière législative CHF 30.00 l'heure et non pas CHF 25.00 l'heure comme l'indiquait le préavis.

Afin de faciliter le travail de la boursière, le CODIR propose d'augmenter les vacations des membres du bureau, du Conseil, les commissionnaires et les délégués de CHF 5.00/heure et de supprimer les indemnités kilométriques de CHF 0.70/ km.

La commission valide et soutient cette proposition. Elle propose cependant d'augmenter les Membres-délégués et les Membres des commissions à CHF 40.00 l'heure afin de s'aligner sur ce qui se pratique généralement dans les autres associations intercommunales.

A la lecture des conclusions, le Conseil intercommunal accepte l'amendement à l'unanimité avec 1 abstention.

Le Conseil intercommunal accepte le préavis tel qu'amendé à l'unanimité avec 1 abstention.

## 11. Propositions individuelles et divers

---

Madame Sophie Ruchat de Cossonay prend la parole au nom des parents du hameau de Allens qui ont eu la surprise de constater que les transports scolaires jusqu'à Gollion pour 6 élèves de 1P à 5P sont un peu complexe.

En effet, les 6 enfants sont répartis dans 2 bus qui effectuent le même parcours à 5 minutes d'intervalle.

Il est difficile pour les parents de fratrie, de gérer, notamment aux 2 arrêts de bus sur la route cantonale, les patrouilleurs scolaires ont été retirés et c'est aux parents d'assurer la sécurité routière.

Monsieur Frédéric Rossi, membre du CODIR, va contacter la personne qui planifie les transports chez Microgis afin d'essayer de trouver une solution.

Madame Anick Mariller remercie l'ensemble des membres du Conseil intercommunal pour le travail effectué dans leurs titres et fonctions et précise que la date de la prochaine AG n'est pas encore fixée ainsi que le lieu à définir.

Madame Anick Mariller clôt l'assemblée à 19h35.

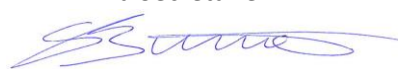
AU NOM DU  
CONSEIL INTERCOMMUNAL

La Présidente



Anick Mariller

La Secrétaire



Sabine Burnier